

## Communiqué réunion FO AESH mardi 2 juin



Pour toutes et tous les AESH qui participaient à la réunion, la signature d'un avenant étendant le secteur d'intervention à l'ensemble des établissements du PAS n'est pas acceptable et soulève de nombreux problèmes :

- L'espace géographique des PAS est très étendu, plus d'une heure de route parfois, ce qui ouvre le risque d'être obligé de se rendre sur des établissements très éloignés et d'être considéré comme démissionnaire si on refuse l'affectation.
- Le coût des déplacements est non compensé.
- Les temps des déplacements deviendraient incompatibles avec les activités accessoires ou la vie de famille. Or, La majorité des AESH ont une activité accessoire pour pouvoir vivre de leur salaire. « On ne peut pas être autonome financièrement avec un salaire de moins de 800 € ».
- Le temps de déplacement est pris sur les heures connexes, avec une inégalité de traitement entre les personnels en fonction des affectations : les AESH bénéficient plus ou moins de temps hors élève pour suivre des formations et assurer le suivi des élèves.

Pour celles et ceux qui seront affectés loin, c'est la triple peine (coût des trajets, incompatibilité avec l'activité accessoire qui devrait être abandonnée, moins de temps en heures connexes pour assurer correctement les missions).

Pour inciter à signer, l'administration indique que les affectations seront au plus près, mais rien n'est écrit en ce sens dans les avenants, pourquoi ? Pourquoi demander aux AESH de s'engager dans la précipitation sur un avenant comportant de nombreuses zones d'ombre, sources d'inquiétude.

**« Si rien ne change, alors on ne signe rien, c'est logique »**

Quels élèves seront à accompagner avec la mise en place des PAS ? Uniquement ceux qui auront été notifiés par la MDA ou d'autres élèves aussi ? On nous dit qu'on accompagnera uniquement « les élèves notifiés » mais de quelle notification parle-t-on ? Notification de la MDA ? de la DSDEN, du PAS ? Il faut que ce soit précis « notifié par la MDA » pour éviter tous les abus.

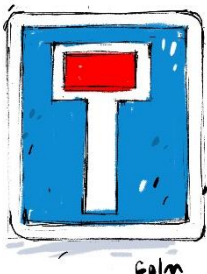
Est-ce que les élèves du second degré : collège, lycées, lycées pro pourront continuer de bénéficier de l'accompagnement dont ils ont besoin et qui est essentiel à leur future réussite professionnelle ? Est-ce qu'ils vont être abandonnés et nous, les AESH, nous allons être redéployés dans les écoles ?

Des problèmes administratifs apparaissent aussi : lorsque le PAS comporte des écoles REP et hors REP, comment sera payée la prime REP ? Alors même qu'actuellement il y a de nombreux non-versements, cette nouvelle complexification risque de rendre encore plus difficile sa perception.

Le PAS couvre des établissements privés et publics. Dans les établissements privés, il est demandé de participer à des cérémonies religieuses, ce qui contrevient à la laïcité et peut heurter nos convictions. Comment cela sera-t-il respecté ? Aura-t-on le choix ? Pour FO, face au flou, alors que l'Assemblée nationale a voté contre la généralisation des PAS, l'administration des Pyrénées Atlantiques doit respecter les AESH et renoncer à demander de signer des avenants.

De la discussion ressort qu'il faut s'unir et agir ensemble pour défendre le métier. « Je suis AESH depuis 10 ans, j'aime mon métier mais je ne sais pas ce qu'il va devenir ». « On agit pour nous mais aussi pour les élèves qu'on accompagne, on ne fera rien de bon dans de telles conditions. »

# UN PAS



**Un appel à rejoindre la grève nationale et à se mobiliser mardi 9 juin est lancé :**

**Rassemblements à 12h30 le 9 juin**

- **Pau devant la DSDEN**
- **Bayonne devant l'inspection ASH ( CIO) chemin d'Arancette**
- **Devant tous les établissements pour celles et ceux qui ne pourront pas se déplacer.**

**NON au PAS, NON aux avenants, OUI au statut d'AESH travail à temps complet catégorie B pour tous les AESH, OUI au recrutement.**